

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1898

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

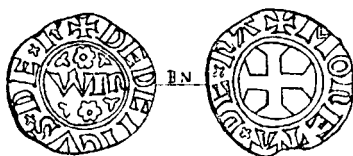
Rue de la Limite, 21.

1898

MONNAIES FÉODALES INÉDITES

LOOZ — MEGEN — RECKHEIM.

I



✠ DE WITTE ✠ DE ✠ H'.

Les lettres WIT inscrites dans un cercle, entre deux rosaces et quatre tierce-feuilles.

Rev. ✠ MONETA ✠ DE ✠ H'.

Croix brève et pattée, dans le même cercle qu'au droit.

Billon noir.

Collection de l'État.

Cette pièce, frappée à Hasselt et qu'il faut indubitablement attribuer à Thierry de Heinsberg, comte de Loos et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg (1336-1361), n'est autre chose que la copie d'un denier noir de Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant (1), dont le type a pu varier sous les successeurs de ces princes, mais qui prend déjà le nom de *mite* dans les comptes, à partir de leur règne (2).

(1) DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, etc., pl. XIX, n° 412.

(2) *Id.*, *Revue belge de num.*, 1896, p. 177.

On remarquera que le tailleur de fers qui en grava le coin a fait revêtir au nom de son maître et seigneur une forme latine DEDERICVS, dont le numéraire de Thierry ne nous avait encore offert aucun exemple ; et qu'il écrit dans le champ de sa pièce WIN au lieu de WEN, comme on lit sur la monnaie brabançonne qui lui servit de modèle. Cette dernière anomalie n'est toutefois qu'apparente, étant donné que dans les chartes et sur ses espèces luxembourgeoises, l'époux de la duchesse Jeanne est indifféremment appelé Wenceslaus et Winceslaus.

Thierry de Heinsberg eut un monnayage abondant. Il est le premier et le seul comte de Loöz dont on ait des florins et des moutons d'or. Ses moutons, de même que ses gros d'argent au lion, ont été forgés à l'imitation des moutons et des gros de Louis de Male, comte de Flandre ; son gros aux quatre lions est taillé sur le patron du gros d'Anvers de Jean III de Brabant ; un autre de ses gros emprunte le type rhénan du prince assis ; son petit denier à tête est copié d'une pièce analogue émise par Florent V de Hollande et imitée en Brabant déjà sous Jean I^{er} ; certaines de ces monnaies noires sont imitées de celles de Guillaume I^{er} comte de Namur ; d'autres, comme nous venons de le voir, sont la reproduction d'un type usité en Brabant sous Jeanne et Wenceslas.

Parmi les monnaies du comte Thierry frappées comme celle-ci dans l'officine hasseltoise et appar-

tenant au Cabinet de l'État, se rencontrent trois variétés qui n'avaient pas encore été signalées :

1° Un gros au comte *debout*, portant : ΠΗΘΟΡΙC
COMES. *Rev.* ΜΟΝΕΤΑ × ΔΕ × ΑΣΣΕΛΕΝ(Τ)SIS,
Cf. Van der Chijs, pl. XXII, 5;

2° Un quart de gros au lion, à la légende :
ΠΗΘΟΡΙC ◦ COMES ◦ ΛΟΟΖΕΝ. *Rev.* ΜΟΝ |
ΕΤΑ | ΑΣΣΕΛΤ;

3° Un denier à tête, sur lequel on lit : ΠΗΘΟ-
ΔΕΡΙCΥS COME au lieu de COMES. *Rev.*
ΜΟΝΕΤΑ ΗΑΣΣΕΛ.

L'atelier monétaire de Hasselt, établi par Arnould V de Looz, en 1315, et non en 1291 comme l'ont écrit Perreau (1) et Van der Chijs (2), lesquels, nous dit M. Bamps (3), ont mal interprété certain passage de l'historien Mantelius (4), occupait un personnel de quarante monnayeurs, qui semble avoir été beaucoup plus actif sous les deux prédécesseurs immédiats de Thierry que sous son propre règne.

On sait au prix de quels efforts et grâce à quelle ténacité le sire de Heinsberg, protégé par son beau-frère l'évêque Adolphe de la Marck et appelé par le vœu des habitants du pays, réussit à se maintenir à la tête du gouvernement du comté de Looz. Son long règne est marqué par la lutte qu'il eut à

(1) *Revue belge de num.*, 1845, t. II, p. 108.

(2) *De Muntten der leenen van Brabant en Limburg*, p. 227.

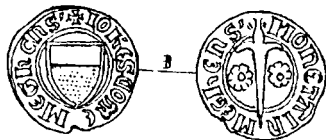
(3) *Revue belge de num.*, 1888, p. 508.

(4) *Hasseletum*, p. 20.

soutenir contre le chapitre de l'église de Liège, qui lui contesta ses droits pour ainsi dire jusqu'à sa mort.

Dans la guerre de succession au duché de Brabant, il était venu au secours du duc Wenceslas, avait pris part avec lui, le 17 août 1356, à la célèbre bataille de Scheut et l'avait aidé, après cette défaite, à reconquérir ses Etats sur le comte de Flandre, Louis de Male (1).

II



† IOHES · COMES (S) · MEGHENS'.

Écu aux armes de Megen.

Rev. MONETA IN MEGHENS'.

Épée en pal, dont la poignée et la pointe séparent la légende, accostée de deux rosaces.

Billon.

Collection de l'État.

La curieuse imitation que voici, d'une monnaie de billon à l'épée de marchis (2), du duc Jean I^{er} de Lorraine (1346-1389), monnaie qu'émit également son fils Charles II (1390-1431), doit évidemment avoir été frappée par Jean III, comte de

(1) DARIS, *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz*, t. 1^{er}, p. 553.

(2) Voy. DE SAULCY, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, pl. VII, 4, et pl. VIII, 7.

Megen, dont le très long règne (1359-1415) a fourni le plus grand nombre de types monétaires (1) au petit pays situé sur la rive gauche de la Meuse, à la limite de la Gueldre et du Brabant.

Comme c'est le cas pour plusieurs autres pièces (2) du même seigneur, elle offre aux yeux un écu sur lequel les émaux des armes de Megen (de gueules au chef d'or) ont été indiqués d'une façon quelque peu fantaisiste.

Jean III de Megen, fils et successeur de Jean II, homme de guerre en même temps que bourgeois et écoutète de Bois-le-Duc, allié à de puissants seigneurs, et qui avait épousé, après une première union restée stérile, Mathilde, fille de Jean de Vianen, sire de Beverweert, de laquelle il eut une fille, nommée Élisabeth, fut l'un des imitateurs les plus intrépides non seulement du numéraire de ses voisins, mais même des espèces étrangères en circulation dans nos provinces. En effet, si l'on considère une suite un peu complète de ses monnaies, on remarque : qu'il adopta, au début de son monnayage, le type des petits gros au lion en vogue dans les comtés de Hollande, de Flandre et de Gueldre ; qu'il imita les *botdraegers* flamands, dont la première émission remonte à l'année 1365 (3) ; qu'il copia servilement les monnaies

(1) Parmi lesquels, déjà des types lorrains.

(2) Voy. VAN DER CHUS, *De Munten der leenen van Brabant en Limburg*, pl. II et III.

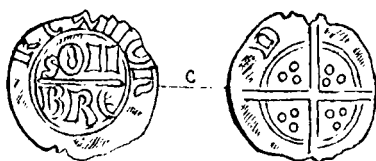
(3) DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, etc.*, t. 1^{er}, p. 188.

d'argent de la dame d'Oyen, Marie de Brabant (1381-1399); qu'il emprunta au comte de Flandre, Philippe le Hardi, le modèle de ses monnaies de billon; et qu'il frappa même des monnaies aux types allemands employés par les comtes de Hohen-Limburg et par la ville d'Aix-la-Chapelle. Ses monnayeurs, dit Cuypers, ne se contentaient plus d'imiter les espèces des seigneurs étrangers en y ajoutant le titre de comte de Megen, mais en fabriquaient probablement aussi à leurs titres. Ce qui induirait à le penser, c'est qu'en 1415, le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, se vit obligé de défendre toutes celles qui étaient illégalement frappées à Megen, de quelque espèce qu'elles fussent (1).

Plusieurs monnaies de Jean III de Megen, tout aussi inconnues à Van der Chijs que celle dont je viens de m'occuper, avaient déjà été signalées dans cette *Revue*. Ce sont : un demi-gros aux deux écus, publié par Renier Chalon en 1874; deux mites de la riche collection de M. le chevalier Van den Bogaerde à Haaren près d'Oisterwyk, que M. Roest nous fit connaître en 1882; et un billon de la même collection, décrit par le même auteur en 1884.

(1) Voy. *Revue belge de numismatique* 1851 p. 172, et VAN MIERIS, *Charterboek*, t. IV, p. 349.

III



✠ MON.....RE.

Dans le champ, en deux lignes séparées par un trait horizontal, le mot **SOMBRE**, entouré d'un cercle.

Rev.**Ω** (légende disparue).

Croix traversant la légende, cantonnée de quatre fois trois besants.

Cuivre.

Collection de l'État.

Le vocable **SOMBRE**, qu'on prendrait volontiers pour l'abréviation d'un cri d'armes (1) et les lettres **RÆ** que je crois pouvoir lire sur cet intéressant cuivre, malheureusement à peu près fruste, m'incitent à en attribuer la paternité à l'un des membres de la puissante maison de Sombreffe qui succédèrent aux sires de Stein de Diepenbeek dans la seigneurie de Reckheim. Or, bien qu'il soit difficile de déterminer exactement la part de numéraire qui revient à chacun des trois premiers dynastes reckheimois de cette maison, et qu'on se refuse généralement à donner aucune

(1) le plus souvent, le cry d'armes estoit le nom de la maison ; d'où vient que nous lisons presque à toutes rencontres dans les Provinciaux ou Recueils de blasons : Il porte de, etc., et crie son nom ; c'est-à-dire que le cry d'armes est semblable au nom de la famille (DUCANGE, *Dissertation XI*).

monnaie à Guillaume I^{er} (1397-1400), c'est au court règne de ce seigneur que je suis tenté de classer celle que je viens de décrire.

Considérée au point de vue de la fabrique et du style, cette pièce ne pourrait d'ailleurs raisonnablement convenir à Guillaume II (1400-1475). En outre, elle semble plutôt appartenir aux dernières années du xiv^e siècle qu'aux premières du xv^e, étant donnés : 1^o son aspect, qui la rapproche de certains cuivres frappés à Born, par Renaud de Fauquemont (1378-1396), à Heusden et à Limbricht; 2^o la délinéation de son droit, inspirée de celle des billons forgés en communauté par la duchesse Jeanne de Brabant et le comte de Flandre, Philippe le Hardi (1387-1405); 3^o le type de son revers, à la croix cantonnée de besants ou de globules, emprunté aux monnaies anglaises dont l'imitation dans nos provinces ne s'est guère prolongée au delà de l'année 1390 (1).

Seigneur de Reckheim et de Grand-Leez, Guillaume I^{er} de Sombreffe était fils de Jean III et de Jutte de Wevelinchoven. Il avait épousé Marguerite, fille et héritière de Jean, sire de Kerpen dans l'Eifel, et il portait : d'or à la fasce de gueules, brisée d'une quintefeuille, accompagnée en chef de trois merlettes de même (2).

FRED. ALVIN.

(1) Voy. CHAUTARD, *Imitations des monnaies au type esterlin*, t I^{er}.

(2) Voy. BON DE CHESTRET, *Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim*, p. 31.